

Boulevard Giscard d'Estaing  
01 B.P. 1242  
ABIDJAN 01 / CÔTE D'IVOIRE  
Tél.: (225) 21.75.09.00  
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75  
e-mail: siem@aviso.ci

N/Réf. : JCH/AR/054-2004

Abidjan, le 28 Avril 2004

**OBJET : ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU JEUDI 24 JUIN 2004**

Monsieur, Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que les Actionnaires de CARNAUDMETALBOX SIEM sont convoqués à l'hôtel SOFITEL Abidjan/Plateau, **Jeudi 24 Juin 2004 à 10H30** en Assemblée Générale conformément aux prescriptions légales et réglementaires pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I - AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- ❶ LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2003.
- ❷ LECTURE DES RAPPORTS GENERAL ET SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.
- ❸ APPROBATION DES ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2003.
- ❹ QUITUS AUX ADMINISTRATEURS.
- ❺ RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT D'ADMINISTRATEUR.
- ❻ POUVOIR POUR FORMALITES.

## **II - AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

① LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AU CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE.

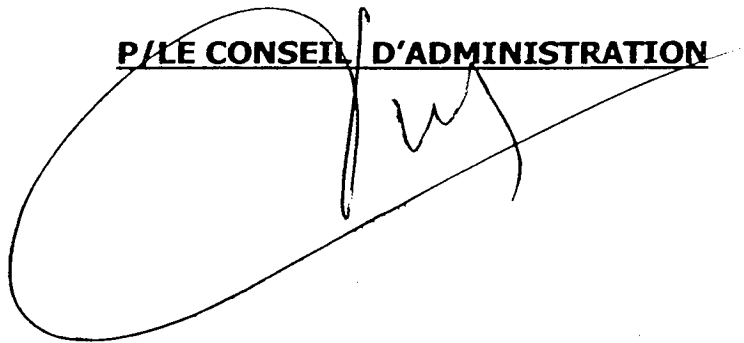
② ADOPTION DE RESOLUTION.

③ POUVOIR POUR FORMALITES.

Nous vous adressons ci-joint, un pouvoir que vous voudrez bien nous retourner après signature au cas où vous ne pourriez pas assister à cette assemblée et désireriez y être représenté.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

**P/LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed text 'P/LE CONSEIL D'ADMINISTRATION'. The signature is highly cursive and loops around the text.



## **CARNAUDMETALBOX SIEM**

Société Anonyme au Capital de 1.889.220.000 FCFA

Siège Social : 01 BP 1242 Abidjan 01

République de COTE D'IVOIRE

RC. ABIDJAN 451

---

### **PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 JUIN 2004 QUI SE REUNIRA A 10H30 A L'HOTEL SOFITEL A ABIDJAN**

---

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément aux prescriptions légales et réglementaires :

❶ A Titre Ordinaire afin de vous présenter et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

❷ A Titre Extraordinaire afin de vous proposer de modifier la dénomination sociale de votre société.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au Siège Social de la Société ainsi qu'à celui de la BICI BOURSE DE COTE D'IVOIRE à ABIDJAN PLATEAU.

Il vous sera donné lecture des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux comptes.

Après avoir entendu l'ensemble des rapports, il vous sera demandé de vous prononcer sur l'adoption des comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.



## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

Pendant cet exercice, votre Société a réalisé un Chiffre d'Affaire hors taxes de 24 643 M FCFA contre 23 877 M FCFA en 2002.

La quantité de boîtes vendues est de 236 Millions contre 256 Millions en 2002.

Le tonnage transformé est de 13 105 tonnes contre 11 989 tonnes en 2001.

- Le secteur POISSON représente 45 % de notre activité.
- Le secteur CAFE - CACAO avec 29 % occupe le second rang de notre activité.
- Le secteur ALIMENTAIRE représente également 9 % de notre activité.
- Le secteur INSECTICIDE représente 8 % de notre activité.
- Le secteur DIVERS (Chimie, Aérosols, peinture) représente 5 % de notre activité.
- Le secteur BOUCHONS COURONNES représente 4 % de notre activité.

### **COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE D'EXPLOITATION**

#### **◆ BILAN**

Les Capitaux propres avant résultat de l'exercice s'élèvent à 7 099 Millions de FCFA au 31/12/2003 contre 6 120 Millions de FCFA au 31/12/2002.

Les stocks sont en diminution de 554 Millions FCFA. Cette diminution provient du stock de matière première.

Les clients s'élèvent à 3 798 Millions FCFA en hausse par rapport à 2002 et du à l'activité plus forte des derniers mois de 2003.

Les exigibilités à court terme s'élèvent à 6 769 Millions FCFA contre 5 103 Millions FCFA à fin 2002.



## ◆ COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE 2003

Les comptes annuels sont présentés dans les formes requises par le SYSCOHADA.

Les méthodes d'évaluation sont les mêmes que celles des années précédentes.

L'exercice se termine avec un bénéfice net à affecter de FCFA 2 197 202 889 après dotation et reprise aux comptes d'amortissements et de provisions pour 396 034 152 FCFA une reprise pour provision pour plus value à réemployer de 28 891 099 FCFA.

## ◆ PERSONNEL

Le conseil tient à exprimer ses plus vifs remerciements à l'ensemble du personnel de la société pour sa contribution et ses efforts durant cet exercice et en particulier dans un contexte socio-politique qui reste particulièrement difficile.

## ◆ PERSPECTIVES D'EVOLUTION

① La crise socio-politique qui perdure depuis Septembre 2002 risque d'affecter significativement l'exercice 2004.

Nous constatons en effet une forte baisse d'activité chez nos clients dont les produits sont destinés aux marchés sous-régionaux sur le 1<sup>er</sup> semestre.

Les résultats sont liés au volume d'activité, à l'inflation qui frappe nos matières premières et à la concurrence internationale qui affecte nos prix de vente. Ils devraient être en recul versus 2003.

### ② Programme d'investissement 2004

Comme évoqué lors de la dernière Assemblée Générale, nous réalisons sur 2004, le rachat de la société CARNAUDMETABOX GHANA ainsi qu'un programme d'investissements courants principalement axé sur l'amélioration de la productivité et l'acquisition d'un nouveau système d'information. D'autre part le projet d'investissement d'une 4<sup>ème</sup> ligne de vernissage est à l'étude.



## ③ Plan de financement prévisionnel

	<b>REEL 2003</b>	<b>BUDGET 2004</b>
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE	2 564	1 690
VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION	862	(500)
INVESTISSEMENTS	(12)	(1 660)
VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14	-
DIVIDENDES	(1 385)	(1 889)
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	2 043	(1 829)
TRESORERIE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER	4 080	6 123
TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	6 123	3 794

◆ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons l'affectation du bénéfice de la manière ci-après :

<b>Bénéfice</b>	<b>2 197 202 889 FCFA</b>
<b>Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent</b>	<b><u>2 431 442 908 FCFA</u></b>
	<b><u>4 628 645 797 FCFA</u></b>
<b>Dotation à la réserve légale</b>	<b>0 FCFA</b>
<b>Dividendes</b>	<b>(1 889 220 000 FCFA)</b>
<b>Affectation à un compte de réserve</b>	<b><u>0 FCFA</u></b>
<b>REPORT à NOUVEAU</b>	<b><u>2 739 425 797 FCFA</u></b>



# RÉSOLUTIONS

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Mixte,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux comptes,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Mixte,

Décide de répartir comme suit, le bénéfice net de l'exercice 2003.

<b>Bénéfice</b>	<b>2 197 202 889 FCFA</b>
<b>Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent</b>	<b>2 431 442 908 FCFA</b>
	<b>4 628 645 797 FCFA</b>
<b>Dotation à la réserve légale</b>	<b>0 FCFA</b>
<b>Dividendes</b>	<b>(1 889 220 000 FCFA)</b>
<b>Affectation à un compte de réserve</b>	<b>0 FCFA</b>
<b>REPORT à NOUVEAU</b>	<b>2 739 425 797 FCFA</b>

Le dividende brut de 3 000 FCFA par action sera mis en paiement le 15 Juillet 2004.



**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Mixte,

Approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 du traité OHADA.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Mixte,

Ratifie la cooptation de Monsieur James CHOWANEK en tant qu'administrateur faite en cours d'exercice et renouvelle son mandat pour une période de six ans ; mandat qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Mixte,

Donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales partout où besoin sera.





## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE DE VOTRE SOCIETE**

Depuis 1996, notre actionnaire de référence, le Groupe CARNAUDMETALBOX, a été racheté par le Groupe CROWN CORK AND SEAL.

Pour des raisons d'identité commune et de stratégie commerciale, CARNAUDMETALBOX a été remplacé par le nom "CROWN" dans toutes les filiales du groupe.

Rappelons, que le Groupe CROWN HOLDINGS Inc., est un des leaders mondiaux de fabrication d'emballages.

Le conseil propose de modifier à compter du 01 juillet 2004, l'article 3 des statuts qui concerne la dénomination sociale de la société de la façon suivante :

"La société prend la dénomination de CROWN SIEM" le reste sans changement.



**RÉSOLUTIONS**  
**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Mixte,

Modifie l'article 3 des statuts qui devient "La Société prend la dénomination de CROWN SIEM". Le reste sans changement.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Mixte,

Donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales partout où besoin sera.



siem

Boulevard Giscard d'Estaing  
 01 B.P. 1242  
 ABIDJAN 01 / CÔTE D'IVOIRE  
 Tél.: (225) 21.75.09.00  
 Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75  
 e-mail: siem@aviso.ci

### COMPTE DE RESULTAT (kfcfa)

COMPTE DE RESULTAT	2003	2002
Ventes de marchandises	3 138 089	3 691 639
Ventes de produits fabriqués	21 431 932	20 120 653
Travaux , Services vendus	18 411	26 462
Produits accessoires	54 951	38 567
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>24 643 383</b>	<b>23 877 321</b>
Autres produits d'exploitation	80 449	104 432
Production stockée (destockée)	439 804	-280 483
Reprise de provision		164 818
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>25 163 636</b>	<b>23 866 088</b>
Achats consommés	14 733 376	14 249 015
Transport et déplacements	397 588	351 703
Services extérieurs	2 648 810	2 564 096
Impôts et taxes	270 372	312 133
Autres charges	614 113	51 296
Frais de personnel	2 515 555	2 412 974
Dotations aux provisions et aux amortissements	396 034	552 502
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>21 575 848</b>	<b>20 493 719</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 587 788</b>	<b>3 372 369</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-90 644</b>	<b>85 216</b>
<b>RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE</b>	<b>29 151</b>	<b>97 283</b>

2003  
 2002

Boulevard Giscard d'Estaing  
 01 B.P. 1242  
 ABIDJAN 01 / CÔTE D'IVOIRE  
 Tél.: (225) 21.75.09.00  
 Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75  
 e-mail: siem@aviso.ci

**BILAN (kfcfa)**

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE PRECEDENT
Immobilisations incorporelles	1 787	248	1 539	58
Immobilisations corporelles	15 218 798	14 243 278	975 520	1 258 971
<b>TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>15 220 585</b>	<b>14 243 526</b>	<b>977 059</b>	<b>1 259 029</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>197 255</b>		<b>197 255</b>	<b>211 997</b>
<b>TOTAL IMMOBILISE (I)</b>	<b>15 417 840</b>	<b>14 243 526</b>	<b>1 174 314</b>	<b>1 471 026</b>
Marchandises	1 345 341	57 213	1 288 128	1 529 270
Matières premières et autres approvisionnements	4 119 564	3 715	4 115 849	4 851 131
Produits fabriqués	1 705 107	35 157	1 669 950	1 247 833
<b>TOTAL VALEURS D'EXPLOITATION</b>	<b>7 170 012</b>	<b>96 085</b>	<b>7 073 927</b>	<b>7 628 234</b>
Fournisseurs, avances versées	39 073		39 073	77 409
Clients	4 624 257	826 747	3 797 510	3 212 857
Autres créances	2 605 073		2 605 073	1 792 429
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>14 438 415</b>	<b>922 832</b>	<b>13 515 583</b>	<b>12 710 929</b>
<b>TRESORERIE ACTIF (III)</b>	<b>6 123 049</b>		<b>6 123 049</b>	<b>4 079 617</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)</b>	<b>35 979 304</b>	<b>15 166 358</b>	<b>20 812 946</b>	<b>18 261 572</b>

Boulevard Giscard d'Estaing  
 01 B.P. 1242  
 ABIDJAN 01 / CÔTE D'IVOIRE  
 Tél.: (225) 21.75.09.00  
 Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75  
 e-mail: siem@aviso.ci

### BILAN (kfcfa)

PASSIF	EXERCICE AVANT REPARTITION	EXERCICE PRECEDENT
Capital	1 889 220	1 889 220
Reserves indisponibles	377 844	377 844
Ecart de réévaluation	887 414	887 414
Réserves libres	1 513 032	1 368 215
Report à nouveau	2 431 443	1 568 101
Autres capitaux propres		28 891
<b>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>	<b>7 098 953</b>	<b>6 119 685</b>
Résultat de l'exercice	2 197 203	2 393 588
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>9 296 156</b>	<b>8 513 273</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (II)</b>	<b>4 747 504</b>	<b>4 645 569</b>
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)</b>	<b>14 043 660</b>	<b>13 158 842</b>
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O		
Clients , avances reçues	196 530	364 534
Fournisseurs d'exploitation	4 612 994	3 208 411
Dettes fiscales	979 165	756 373
Dettes sociales	281 929	188 816
Autres dettes	698 668	584 596
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)</b>	<b>6 769 286</b>	<b>5 102 730</b>

Boulevard Giscard d'Estaing  
 01 B.P. 1242  
 ABIDJAN 01 / CÔTE D'IVOIRE  
 Tél.: (225) 21.75.09.00  
 Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75  
 e-mail: siem@aviso.ci

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (kfcfa)**

	Exercice N	Exercice n-1
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE</b>	<b>2 564 086</b>	<b>2 683 989</b>
<b>VARIATION DU BESOIN DE DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>861 900</b>	<b>-138 988</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>-11 868</b>	<b>-163 198</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>14 742</b>	<b>34 616</b>
<b>DIVIDENDES</b>	<b>-1 385 428</b>	<b>-1 385 428</b>
<b>EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>-2 043 432</b>	<b>1 030 991</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		
Trésorerie nette		
à la clôture de l'exercice	<b>6 123 049</b>	<b>4 079 617</b>
à l'ouverture de l'exercice	<b>4 079 617</b>	<b>3 048 626</b>
<b>Variation Trésorerie</b>	<b>2 043 432</b>	<b>1 030 991</b>



**siem**

Boulevard Giscard d'Estaing  
01 B.P. 1242  
ABIDJAN 01 / CÔTE D'IVOIRE  
Tél.: (225) 21.75.09.00  
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75  
e-mail: siem@aviso.ci

**PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**  
(kfcfa)

<b>AFFECTATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Autres réserves (disponibles)	
Dividendes	1 889 220
Autres affectations	
Report à nouveau	2 739 426
<b>TOTAL</b>	<b>4 628 646</b>

<b>ORIGINES</b>	<b>MONTANT</b>
Report à nouveau antérieur (perte)	
Report à nouveau (bénéfice)	2 431 443
Résultat de l'exercice	2 197 203
Prélèvement sur réserves	
<b>TOTAL</b>	<b>4 628 646</b>

Ces comptes ont été vérifiés par les Commissaires aux Comptes et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 Juin 2004.

Immeuble Alpha 2000  
23<sup>ème</sup> étage - Rue Gourgas- Plateau  
01 BP. 1361  
Abidjan 01

Immeuble les Harmonies 2  
30, Boulevard Carde - Plateau  
01 BP.4050  
Abidjan 01

---

**SOCIETE IVOIRIENNE D'EMBALLAGES METALLIQUES  
(SIEM)**

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAUX DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)**



**SOCIETE IVOIRIENNE D'EMBALLAGES METALLIQUES  
(SIEM)**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)**

Immeuble Alpha "2000"  
23<sup>ème</sup> étage - Rue Gourgas- Plateau  
01 BP. 1361  
Abidjan 01

Immeuble les Harmonies 2  
30, Boulevard Carde - Plateau  
01 BP. 4050  
Abidjan 01

Aux actionnaires  
Société Ivoirienne d'Emballages Métalliques  
(SIEM)  
01 BP 1242  
Abidjan 01

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS  
FINANCIERS**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur :

- l'audit des états financiers de la société SIEM tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

**1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

SIEM  
Page 2

---

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables généralement admis en Côte d'Ivoire.

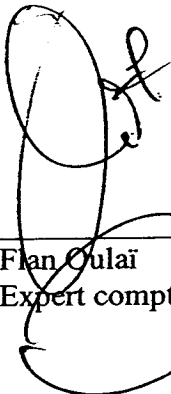
## 2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

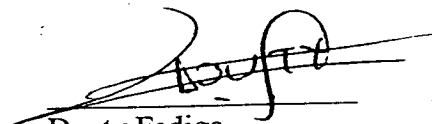
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers.

Abidjan, le 12 mai 2004

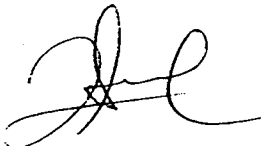
Les commissaires aux comptes

  
\_\_\_\_\_  
Fran Oulai  
Expert comptable diplômé

PricewaterhouseCoopers

  
\_\_\_\_\_  
Douty Fadiga  
Expert comptable diplômé

ECR International

  
\_\_\_\_\_  
Charles Aïé  
Expert comptable diplômé

**SOCIETE IVOIRIENNE D'EMBALLAGES METALLIQUES  
(SIEM)**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 A 448  
DU TRAITE DE L'OHADA**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)**

Immeuble Alpha "2000"  
23<sup>ème</sup> étage - Rue Goungas- Plateau  
01 BP. 1361  
Abidjan 01

Immeuble les Harmonies 2  
30, Boulevard Carde - Plateau  
01 BP 4050  
Abidjan 01

---

Aux Actionnaires  
Société Ivoirienne d'Emballages Métalliques  
(SIEM)  
01 BP 1242  
Abidjan 01

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 A 448 DU TRAITE DE L'OHLADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, toute convention intervenue entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, qui en informe ensuite le commissaire aux comptes.

Il en est de même pour les conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

SIEM  
Rapport spécial  
Page 2

---

2. **CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

- **Convention d'assistance technique avec CARNAUDMETALBOX SA**

\* **Nature et objet**

Assistance technique en faveur de SIEM

\* **Modalités**

Aux termes de la convention, la société SIEM verse à CarnaudMetalbox S.A :

- une redevance fixe annuelle de 1 800 000 francs français ;
- une redevance complémentaire de 2,3 % calculée sur la tranche du chiffre d'affaires annuel de SIEM dépassant la contre-valeur de 60 millions de francs français.

Les frais supportés au titre de cette convention se sont élevés à F.CFA 608 797 807 pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

- **Convention de trésorerie**

\* **Nature et objet**

Mise en place et suivi de la centralisation de la trésorerie des sociétés du groupe, et, gestion de la trésorerie et entre autres :

SIEM  
Rapport spécial  
Page 3

---

\* Modalités

Les produits financiers de la SIEM sont liés au taux moyen du marché monétaire français.

Le montant perçu au titre de l'année 2003 s'élève à F.CFA 34 770 150.

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, il vous appartiendra de vous prononcer sur les opérations et conventions qui précèdent et de prendre acte du présent rapport spécial.

Abidjan, le 12 mai 2004

Les commissaires aux comptes

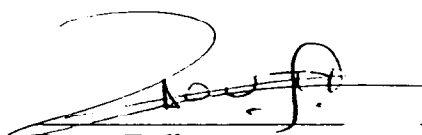
PricewaterhouseCoopers

ECR International




---

Flan Oulai  
Expert comptable diplômé



---

Douty Fadiga  
Expert comptable diplômé



---

Charles Aié  
Expert comptable diplômé

**SOCIETE IVOIRIENNE D'EMBALLAGES METALLIQUES  
(SIEM)**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET  
REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE VOYAGE**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)**



Immeuble Alpha "2000"  
23<sup>ème</sup> étage - Rue Gourgas - Plateau  
01 BP. 1361  
Abidjan 01

Immeuble les Harmonies 2  
30, Boulevard Carde - Plateau  
01 BP. 4050  
Abidjan 01

---

Aux Actionnaires  
Société Ivoirienne d'Emballages Métalliques  
(SIEM)  
01 BP. 1242  
Abidjan 01

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE  
VOYAGE AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(ARTICLE 432 DU TRAITE DE L'OHADA)

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)

Mesdames, Messieurs,

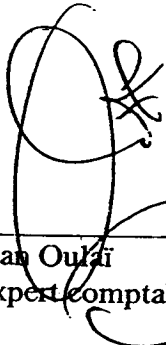
Conformément aux dispositions de l'article 432 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du Conseil d'Administration de la société SIEM au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Nous n'avons pas été informés de rémunérations ou de remboursements visés à l'article précité.

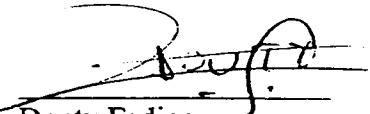
Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Abidjan, le 12 mai 2004

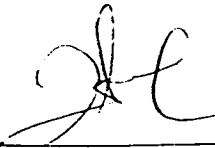
Les commissaires aux comptes

  
\_\_\_\_\_  
Fran Oulahi  
Expert comptable diplômé

PricewaterhouseCoopers

  
\_\_\_\_\_  
Douty Fadiga  
Expert comptable diplômé

ECR International

  
\_\_\_\_\_  
Charles Aié  
Expert comptable diplômé